

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 et le règlement (UE) 2020/878 de la Commission

Date de publication : 02/01/2025
Numéro de version : V12072025
Numéro de révision : R12072025
Révision de la fiche de données de sécurité : 12/7/2025

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1. Identifiant du produit :

Nom du produit : SMART LASHES SUNNY GLUE

UFI E4S2-F0TJ-D00P-9M32

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées :

Colle professionnelle pour extensions de cils.

Le produit est destiné à un usage cosmétique professionnel uniquement.

Ce produit est certifié comme un produit cosmétique destiné à l'application de faux cils. Sa sécurité a été évaluée par un professionnel conformément aux réglementations légales en vigueur et est considérée comme sûre lorsqu'elle est utilisée correctement et recommandée. Cette classification est basée sur la législation chimique et ne présente pas automatiquement de risque pour la santé de l'utilisateur.

1.3. Importateur :

Intersmart, s.r.o., Nekvasilova 692/27, 186 00, Prague 8.

Coordonnées : email : info@smartlashes.eu +420 227 272 400

Personne responsable : Oleksiy Denysov, info@smartlashes.eu

Pays d'origine : Chine

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Centre d'information antipoison (TIS)

+33 1 40 05 48 48 (Centre Antipoison Paris)

Intersmart, s.r.o., Oleksiy Denysov +420 775 900 674

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

2.1. Classification de la substance ou du mélange au titre du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Irritation cutanée. 2, H315 – Irritant pour la peau.
Irritation oculaire. 2, H319 – Provoque une irritation oculaire grave.
Resp. Sens. 1, H334 – Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
Skin Sens. 1, H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
STOT SE 3, H335 – Peut provoquer une irritation respiratoire.

Informations supplémentaires sur les dangers :

EUH202 – Cyanoacrylate. Danger. Il colle la peau et les paupières ensemble en quelques secondes.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme:

GHS07 – irritant		SGH08 – Dangers pour la santé	
------------------	---	-------------------------------	---

Mot d'avertissement :

Danger

Mentions de danger (phrases H) :

- **H315** – Irritant pour la peau.
- **H317** – Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- **H319** – Provoque une grave irritation des yeux.
- **H334** – Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
- **H335** – Peut provoquer une irritation respiratoire.
- **EUH202** – Cyanoacrylate. Danger. Il colle la peau et les paupières ensemble en quelques secondes.

Conseils de prudence (phrases P) :

- **P102** – Tenir hors de portée des enfants.

- **P261** – Eviter l'inhalation de poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- **P271** – Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- **P280** – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et un écran facial.
- **P302+P352** – En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
- **P304+P340** – En cas d'inhalation : Emmener la victime à l'air libre et la maintenir dans une position facile à respirer.
- **P305+P351+P338** – En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont ajustées, et peuvent être facilement retirées. Poursuivez le rinçage.
- **P332+P313** – En cas d'irritation cutanée : Obtenir un avis ou une attention médicale.
- **P333+P313** – En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Obtenir un avis ou une attention médicale.
- **P337+P313** – Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- **P403+P233** – Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.

2.3. Autres dangers

Le produit peut provoquer une sensibilisation, à la fois cutanée et par inhalation. Substance à prise rapide. Une réaction dangereuse peut se produire au contact de l'eau ou de l'humidité.

Inhalation : Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, des nausées et une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Yeux : Le contact peut provoquer une grave irritation oculaire.

Peau : Le contact de l'adhésif avec la peau peut provoquer une légère irritation.

Ingestion : Peut causer de la douleur, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales intenses et de la diarrhée.

L'éthyl-2-cyanoacrylate est classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008. La concentration de cette substance dans le produit influe sur la classification de l'ensemble du mélange. La toxicité des adhésifs à base de cyanoacrylate a tendance à être plus fréquente avec une faible humidité et une mauvaise ventilation. L'application dans des zones ventilées avec une humidité suffisante est recommandée pour minimiser l'exposition aux composants volatils.

SECTION 3 – INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION/L'INGRÉDIENT

Mélanges

Ce mélange contient les ingrédients dangereux suivants :

Nom de la substance	N° CAS N° ES	Contenu (%)	Classification selon 1272/2008/CE
ÉTHYL-2-CYANOACRYLATE	7085-85-0 230-391-5	76%	Irritation oculaire. 2 (H319), Irritation cutanée. 2 (H315), STOT SE 3 (H335) ou Sens. 1 (H334), Skin Sens. 1 (H317)
2 ÉTHOXYÉTHYL 2-CYANOACRYLATE	21982-43-4 244-692-4	11%	Irritation oculaire. 2 (H319), Irritation cutanée. 2 (H315), STOT SE 3 (H335) ou Sens. 1 (H334), Skin Sens. 1 (H317)
POLYMÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE	9011-14-7	10%	Non classé en vertu du règlement (CE) n° 1272/2008
NOIR DE CARBONE (CI 77266)	1333-86-4 215-609-9	3%	Non classé en vertu du règlement (CE) n° 1272/2008

Les concentrations exactes des différents composants ne sont pas indiquées pour des raisons de protection des secrets d'affaires au sens de l'article 24 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les plages de concentration indiquées permettent d'évaluer suffisamment les dangers du mélange.

SECTION 4 : Instructions de premiers soins

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Déplacez la personne affectée à l'air frais et assurez-vous qu'elle respire calmement et confortablement. En cas de problèmes persistants, consultez un médecin.

En contact avec la peau :

Lavez abondamment la zone touchée avec de l'eau et du savon. Ne forcez pas la colle. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée, consultez un médecin.

En cas de contact visuel :

Rincez les yeux immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes. Si la personne affectée porte des lentilles de contact et qu'elles peuvent être facilement retirées, retirez-les et continuez à rincer. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Avalé:

Ne pas faire vomir. Rincez-vous la bouche avec de l'eau. En cas de problèmes persistants, consultez un médecin.

4.2 Les symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'inhalation des vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées et une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Le contact avec la peau peut provoquer une irritation ou une réaction allergique. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation grave. En cas d'ingestion, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements peuvent survenir.

4.3. Orientations sur l'assistance médicale immédiate et les traitements spéciaux

En cas de réaction allergique ou de symptômes graves (difficulté à respirer, irritation sévère), un traitement médical immédiat est nécessaire. Il est conseillé d'informer le médecin de la composition du produit (par exemple éthyl-2-cyanoacrylate).

SECTION 5 : Mesures d'extinction d'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés :

Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), agent extincteur en poudre ou pulvérisation d'eau (brouillard).

Agents extincteurs inappropriés :

Un jet d'eau sous haute pression peut répandre le liquide brûlant.

5.2. Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange

Un incendie peut libérer des vapeurs irritantes, toxiques ou inflammables, notamment du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO₂). Le produit contient du cyanoacrylate, qui peut émettre de la fumée contenant des vapeurs acryliques lorsqu'il est chauffé.

5.3 Instructions pour les pompiers

Portez des appareils respiratoires isolants et des vêtements de protection résistants aux produits chimiques. Évitez de contaminer l'eau et le sol avec des agents extincteurs. Refroidir l'emballage exposé au feu avec un brouillard d'eau à une distance suffisante.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel d'une substance

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non initié :

Assurez une ventilation adéquate. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et l'inhalation de vapeurs. Portez un équipement de protection individuelle approprié (gants, lunettes de sécurité). Évitez l'électricité statique et les étincelles.

Pour le personnel d'initiés :

Portez un équipement de protection individuelle conformément à la section 8 de la FDS. Empêcher la propagation des fumées dans l'environnement et assurer des conditions sûres pour les personnes qui interviennent.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Évitez les fuites dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de fuite importante, informez les autorités compétentes. Réduire et décontaminer les zones polluées conformément à la réglementation applicable.

6.3. Méthodes et matériaux pour le contrôle des fuites et le nettoyage

Couvrez le tissu renversé avec un matériau absorbant (p. ex. vermiculite, sable, granulés de liant), recueillez soigneusement et entreposez-le dans un contenant refermable approprié pour l'élimination conformément à l'article 13. Nettoyez soigneusement la zone.

Empêchez la propagation des fumées en utilisant un espace clos ou une ventilation.

6.4 Lien vers d'autres sections

Pour plus de détails sur l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Instructions d'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1 Précautions à prendre

Évitez tout contact avec la peau et les yeux et n'inhalez pas les vapeurs. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées ou en utilisant une ventilation par aspiration locale.

Lors de l'utilisation des produits, l'humidité relative de la pièce doit être augmentée à au moins 50-60 %. Évitez de générer de l'électricité statique.

Portez des gants et des lunettes de protection lors de l'utilisation du produit. Ne pas utiliser à proximité de flammes nues ou de sources d'inflammation - le produit est inflammable.

Informations complémentaires :

Le cyanoacrylate d'éthyle est classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil. Un nombre plus élevé de cas de toxicité des adhésifs cyanoacrylates (KL) sont associés à une faible humidité et à une ventilation insuffisante. On suppose qu'un niveau d'humidité plus élevé induit la polymérisation des monomères libres de KL, réduisant ainsi leur volatilité.

Pour cette raison, il est essentiel d'appliquer le produit dans un endroit bien ventilé avec une humidité adéquate.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité des substances et mélanges, y compris les substances et mélanges incompatibles

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Température de stockage : recommandée entre 2 °C et 10 °C.

Évitez tout contact avec l'eau, les alcalis, les alcools et les agents oxydants forts.

Ne pas stocker à proximité d'aliments, de boissons, d'aliments pour animaux ou de produits pharmaceutiques. Tenir hors de portée des enfants et inaccessible aux personnes non autorisées.

7.3. Utilisation finale spécifique

Adhésif conçu pour un usage professionnel dans les extensions de cils.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition à l'air de travail (règlement gouvernemental n° 361/2007 Coll., tel que modifié) :

Nom de la substance	Le TAS	PEL (mg/m ³)	NPK-P (mg/m ³)	Note
ÉTHYL-2-CYANOACRYLATE	7085-85-0	1,0	2,0	excitable

Nom de la substance	Le TAS	PEL (mg/m ³)	NPK-P (mg/m ³)	Note
2-ÉTHOXYÉTHYL-2-CYANOACRYLATE	21982-43-4	non spécifié	non spécifié	Dérivé de cyanoacrylate
POLYMÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE	9011-14-7	non spécifié	non spécifié	Poussière de polymère (général)
NOIR DE CARBONE	1333-86-4	3,5	7,0	ne produit pas de poussière

PEL = Limite d'Exposition Admissible, NPK-P = Concentration maximale admissible

8.2. Limitation de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurez-vous d'une ventilation adéquate, en particulier lors de la manipulation de grandes quantités ou dans un espace clos. Utilisez l'extraction locale ou la ventilation générale. Empêchez les fumées de s'accumuler.

Protection des yeux/visage

Portez des lunettes de sécurité ou un écran de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection des mains

Portez des gants de protection adaptés aux produits chimiques (par exemple en nitrile). Le temps de passage et le type de gants approprié dépendent des conditions spécifiques d'utilisation.

Protection de la peau

Portez des vêtements de protection à manches longues. Enlevez immédiatement les vêtements souillés et lavez-les avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de dépassement des limites d'exposition, utiliser un respirateur muni d'un filtre à vapeur anti-organique (par exemple de type A).

Risques thermiques

Le produit n'est pas utilisé à des températures élevées, mais il peut émettre des fumées irritantes lorsqu'il est chauffé. Prenez des précautions lorsque vous travaillez.

8.3. Limitation de l'exposition à l'environnement

Évitez les fuites dans les égouts, le sol et les cours d'eau. Assurer la manipulation et l'élimination sécuritaires des résidus de produit conformément à l'article 13.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriété	Description
État de la matière	Liquide
Couleur	Noir
Puanteur	Typique de l'adhésif cyanoacrylate
Seuil d'odeur	Non spécifié
pH	Sans objet (mélange non aqueux)
Point de fusion / congélation	Non spécifié
Point d'ébullition de départ et plage d'ébullition	> 150 °C
Point d'éclair	Environ 87 °C
Taux d'évaporation	Non spécifié
Combustibilité	Liquide inflammable
Limites d'explosivité	Inférieur : env. 2,0 % vol. / Supérieur : env. 12,5 % vol. (estimation)
Pression de vapeur	< 0,2 mmHg à 25 °C
Densité de vapeur	> 1 (air = 1)
Densité relative	env. 1,1 g/cm ³
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Il peut réagir partiellement avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Estimé comme faible sur la base de la polarité des composants.
Température d'auto-inflammation	Non spécifié
Température de décomposition	> 200 °C
Viscosité	2 à 3 mPa·s à 25 °C (selon la composition et la température)
Propriétés explosives	Non considéré comme explosif
Propriétés oxydantes	Non considéré comme un agent oxydant

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit peut réagir avec de l'eau, des alcools, des alcalis et d'autres substances contenant de l'hydrogène actif. Cette réaction est exothermique et conduit à une polymérisation rapide.

10.2 Stabilité chimique

Dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées, le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact de l'eau, des alcools ou des alcalis, une polymérisation rapide se produit, qui peut s'accompagner d'un dégagement de chaleur. La polymérisation peut être turbulente si la réaction n'est pas contrôlée.

10.4 Conditions à éviter

- Exposition directe au soleil
- Températures élevées
- Humidité
- Ventilation insuffisante

10.5 Matériaux incompatibles

Bases fortes, alcools, eau, amines, agents oxydants, hydroxydes métalliques.

10.6. Produits de dégradation dangereux

Lorsqu'ils sont chauffés ou brûlés, des fumées irritantes ou toxiques telles que le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂) et les oxydes d'azote (NO_x) peuvent être produites.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles et des tests de laboratoire, le mélange n'est pas classé comme toxique aiguë.

DL50 pour les principaux ingrédients (oral, rat) :

- Ethyl-2-cyanoacrylate : > 5 000 mg/kg
- :-2-cyanoacrylate : > 5 000 mg/kg
- Polyméthacrylate de méthyle : > 8 000 mg/kg
- Noir de carbone : > 8 000 mg/kg

L'inhalation des vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées et une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

b) Corrosion/irritation cutanée

Le mélange contient des substances classées comme irritantes cutanées. Le contact avec la peau peut provoquer une irritation légère à modérée.

Classification : H315 – Irritant pour la peau.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation sévère ou même une conjonctivite.

Classification : H319 – Provoque une irritation oculaire grave.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le mélange peut provoquer une réaction allergique au contact de la peau ou l'inhalation de fumées.

Classification : – H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée

– H334 – Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

e) Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les composants du mélange ne sont pas considérés comme mutagènes.

f) Cancérogénicité

La quantité de noir de carbone présente est bien inférieure à la limite de classification. Il n'y a aucun risque de cancérogénicité dans des conditions normales d'utilisation. 2 – L'éthoxyéthyl-2-cyanoacrylate n'est pas classé comme cancérogène par le CIRC.

g) Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les composants du mélange ne sont pas considérés comme toxiques pour la reproduction.

h) Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Classification : H335 – Peut provoquer une irritation respiratoire.

i) Toxicité pour certains organes cibles — exposition répétée.

Il n'y a pas d'effets négatifs connus avec une utilisation normale.

j) Danger par aspiration

Des irritations peuvent survenir avec de fortes concentrations de vapeurs dans les zones mal ventilées.

Les cyanoacrylates polymérisent au contact de l'humidité, ce qui réduit leur volatilité et donc le risque d'exposition.

Les calculs d'exposition systémique et les valeurs MOS pour tous les ingrédients dépassent la limite de sécurité de 100, de sorte que le mélange est considéré comme sûr dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1. Toxicité

D'après les données disponibles, les composants du mélange ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement aquatique.

Le mélange ne contient pas de substances présentant une toxicité aiguë ou chronique élevée pour la vie aquatique à des concentrations qui conduiraient à être classées comme dangereuses pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

L'éthyl-2-cyanoacrylate est une substance qui polymérise rapidement et qui n'est pas facilement biodégradable sous sa forme active. Après polymérisation, il est considéré comme chimiquement stable et inerte.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation ne devrait pas se faire en raison de la polymérisation rapide et de la faible solubilité dans l'eau.

12.4 Mobilité dans le sol

Faible mobilité dans le sol en raison de la réaction rapide avec l'humidité et de la tendance à la polymérisation.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de substances qui seraient classées comme PBT (persistantes, bioaccumulables et toxiques) ou vPvB (très persistantes et très bioaccumulables).

12.6 Autres effets indésirables

Lorsqu'il est utilisé et éliminé correctement, le produit ne présente pas de danger significatif pour l'environnement.

Évitez de les rejeter dans l'environnement et les cours d'eau.

SECTION 13 : Instructions de retrait

13.1 Méthodes de gestion des déchets

Manipulation du mélange :

Les résidus de colle et les emballages contaminés doivent être éliminés avec les **déchets dangereux** conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ne pas verser dans les égouts ou dans l'environnement.

Après polymérisation (durcissement), les déchets peuvent être considérés comme **moins dangereux**, mais ils doivent tout de même être remis à une personne autorisée pour élimination.

Code des déchets selon le décret n° 8/2021 Coll. (catalogue des déchets) :

08 04 09 – *Déchets d'adhésifs et de produits d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses*

Manutention des emballages :

Les emballages contenant des résidus de produits doivent également être traités comme **des déchets dangereux**. Les emballages propres et complètement vidés peuvent être éliminés conformément aux réglementations normales en matière de déchets, conformément aux directives des autorités locales.

Recommandation:

- Faites appel à des entreprises de gestion des déchets autorisées.
- Lors de la manipulation de déchets, respectez les mesures de protection spécifiées aux sections 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU

- **Par voie aérienne (IATA) :** UN 3334
- **Transport routier (ADR) :** Non soumis à la classification de danger

14.2 Nom ONU approprié de l'envoi

- **IATA :** Liquide réglementé par l'aviation, n.s.a. (Ethyl-2-cyanoacrylate)
- **ADR :** Le produit n'est pas dangereux pour le transport d'un volume allant jusqu'à 500 ml

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- **IATA :** Classe 9
- **ADR :** pas dangereux

14.4 Groupe d'emballage

- **IATA :** Groupe d'emballage II
- **ADR :** Non pertinent

14.5 Dangers environnementaux

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Évitez l'exposition à des températures élevées. Conserver dans un récipient en plastique hermétiquement fermé.

Ne pas exposer à la lumière directe du soleil.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au recueil IBC

Ne s'applique pas à ce type de produit.

SECTION 15 : Information sur la législation

15.1. Réglementations/législations spécifiques relatives à la matière ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité a été compilée conformément aux exigences de l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Réglementation applicable au produit :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission
- Règlement (CE) 2017/542

Le produit est destiné à un usage professionnel uniquement.

La classification a été effectuée en fonction des données disponibles et de la législation applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée **pour ce mélange**.

SECTION 16 : Renseignements supplémentaires

Sources des données :

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à l'annexe II du **règlement (UE) 2020/878 de la Commission** modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), sur la base des données fournies par le fabricant et des informations disponibles dans la base de données de l'ECHA (echa.europa.eu).

Déclaration:

Les données fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur le meilleur de nos connaissances et de notre expérience à la date de délivrance. Le produit doit être utilisé conformément à l'usage recommandé et dans des conditions qui minimisent les risques pour la santé et l'environnement. Le présent document ne remplace pas une formation technique ou une formation professionnelle dans le domaine de l'utilisation de produits chimiques.

